

# «On n'empêche pas l'humanité de se mouvoir»

Faire tomber les préjugés, changer les regards sur les migrants : c'est le combat de Geneviève Jacques, militante de longue date de la Cimade, et qui a présidé cette association de 2013 à 2018. Elle était invitée au Défap le 6 décembre dernier lors de la journée de réunion des Équipes Régionales Mission. Une manière de concrétiser une proximité qui se traduit notamment par le fait que le Défap siège au Conseil d'administration de la Cimade... À l'occasion de cette rencontre, Geneviève Jacques est revenue sur les engagements de la Cimade.



*Geneviève Jacques lors de la réunion des ERM au Défap, 6 décembre 2018 © Défap*

## ***Protestantisme et Résistance, les racines de la Cimade***

«La Cimade, fondée le 18 octobre 1939 et baptisée à l'origine «Comité inter-mouvements auprès des évacués», va célébrer ses 80 ans en 2019. Ses engagements d'aujourd'hui plongent dans

les racines de ses engagements d'alors. Au moment de la Drôle de Guerre, des étudiants, scouts, protestants, se sont mis ensemble pour accompagner tous les «déplacés internes» que l'on évacuait alors d'Alsace-Lorraine, en prévision de l'arrivée de l'armée allemande. Puis la guerre a éclaté, la France a été en partie occupée ; la Cimade a été appelée par le pasteur Cadier, d'Oloron-Sainte Marie, pour envoyer des équipes dans un camp d'internement, celui de Gurs, où l'on commençait à enfermer de plus en plus d'anti-nazis allemands et autrichiens, considérés comme des indésirables étrangers (parmi ces indésirables figurait, par exemple, Hannah Arendt). On avait aussi commencé à y interner des Juifs, étrangers dans un premier temps, puis des Juifs français. La Cimade a installé dans le camp du Gurs une présence, une baraque qui est devenue un lieu de rencontre culturel et cultuel : les gens y retrouvaient leur dignité, ceux qui voulaient prier le faisaient... Puis, quand l'Occupation s'est étendue à tout le pays, la Cimade est entrée dans la Résistance pour faire passer des Juifs et des résistants hors du pays.

La Cimade était donc, à l'origine, un mouvement de jeunes protestants français, nourris par des réflexions de théologiens français, mais aussi allemands comme Dietrich Bonhoeffer. Avec l'idée d'être aux côtés de ceux que l'on considérait comme indésirables dans la société ; de tenter tout ce qui était possible pour qu'ils vivent une vie digne au milieu des autres et avec les autres. Cette action s'est accompagnée, de la part des grandes figures de l'époque, d'une dénonciation à l'extérieur : c'est notamment grâce à la Cimade, qui faisait parvenir clandestinement des informations hors du pays, qu'une solidarité internationale œcuménique a pu se mettre en place.»

**Être «aux côtés de»**

### ***Pour aller plus loin :***

- [Un service d'Église : actualité et enjeux de la mission](#)
- [Les demandes d'asile en 2017 en France et en Europe : bilan de la Cimade](#)
  - [Des rencontres pour faire tomber les préjugés, une initiative de la Cimade](#)
  - [Le point sur le délit de solidarité avec Amnesty International](#)
    - [Le site de l'Ofpra](#)
    - [Le site du HCR](#)
    - [La rose et la mission](#)
- [Les voyages forment la Mission](#)
- [Équipes Régionales Mission : quelles missions pour demain?](#)
- [La Mission, chantier en cours](#)

«Ne pas simplement «agir pour», mais être «à côté», «du côté» des personnes étrangères – réfugiés, demandeurs d'asile, immigrés, exilés – c'est ce qui fait encore aujourd'hui partie de l'identité de la Cimade ; et aussi témoigner à l'extérieur, ne pas se contenter d'une action de terrain. Enfin, intervenir auprès des pouvoirs publics pour faire changer des lois quand elles sont indignes, ou des pratiques quand elles sont inacceptables. Et changer les regards... Ce combat pour essayer de faire changer les regards dans l'opinion publique passe par les explications rationnelles, les publications pour démonter les préjugés et citer les vrais chiffres, mais aussi par des discours et des actions pour toucher les gens qui hésitent : ce qui peut se faire à travers des rencontres, pour sortir des concepts qui suscitent les craintes. **Les rencontres** avec des gens concrets sont essentielles pour faire tomber les peurs : eux aussi sont des pères ou des fils, ont une famille ; cette expérience d'une humanité partagée permet de faire évoluer les

regards. Les leviers de la culture (littérature, cinéma, théâtre, chansons, mais aussi cuisine ou artisanat) permettent aussi une ouverture aux autres et au monde. Ils permettent de lutter contre l'enfermement, de montrer aux gens qu'on respire mieux avec la fenêtre ouverte. Ils donnent à voir d'autres façons de comprendre et de vivre le monde. Ils permettent de montrer que ces hommes, ces femmes et ces enfants ne sont pas des abstractions, qu'ils sont là avec nous ; et qu'il nous faut construire ensemble un «nous» commun.»

### ***Accueillir les migrants, est-ce irréaliste ?***

«Des politiques nous disent parfois que nous sommes irréalistes, naïfs ; qu'il est plus réaliste de renvoyer ceux qui sont illégalement dans notre pays. On estime qu'en France, il y a entre 200.000 et 400.000 personnes qui n'ont pas les bons papiers. Les expulser, ce n'est pas réaliste. Ce qui est irréaliste, c'est de prétendre fermer les frontières de manière étanche, de renvoyer les gens qui n'ont pas les bons papiers. Il y a de plus en plus de chercheurs, d'écrivains, qui disent qu'il est urgent d'aller vers une autre vision, une autre appréhension de la société et des questions migratoires présentes et à venir. Tout le monde reconnaît que les êtres humains ont toujours bougé à travers l'Histoire et vont continuer à le faire : on n'empêche pas l'humanité de se mouvoir. Fermer les yeux sur cette réalité, c'est se condamner à être aveugle. C'est un fait ! Et parmi les facteurs qui accroissent aujourd'hui cette mobilité, il y a par exemple le dérèglement climatique, dont les conséquences touchent déjà de plein fouet de nombreux pays. Dans la zone sahélienne en particulier, les régions habitables se réduisent ; les populations doivent partir ; et même si l'Afrique est la première concernée par ces mouvements (80% des migrations africaines se passent à l'intérieur même du continent), cela entraîne aussi des migrations internationales.

L'urgence serait de repenser cette question des mobilités

entre les pays de départ, d'arrivée, de transit ; et avec les migrants, pour qu'il n'y ait pas autant de drames en cours de route : 17.000 morts et disparus en Méditerranée depuis 2014, selon l'OIM (l'Organisation internationale pour les migrations). Et comme l'Europe se ferme toujours plus pour décourager les arrivées, le nombre de ceux qui traversent la Méditerranée diminue quelque peu... mais le pourcentage des morts augmente. Il faut repenser notre façon d'habiter la Terre : les pays existent ; mais qui dit frontières ne dit pas forcément frontières fermées ; et il faut savoir gérer ces migrations, ces mobilités, dans l'intérêt de tout le monde, pour que ce ne soient pas toujours les plus faibles qui en pâtissent.

À ceux qui disent aussi qu'il faut renvoyer les migrants pour qu'ils participent au développement de leur pays, on peut répondre que l'argent envoyé par les migrants à leurs proches atteint des montants 100 fois supérieurs à ceux de l'aide publique au développement. Des populations entières survivent ainsi. Arrêter l'immigration aujourd'hui, ce serait aggraver les problèmes d'extrême pauvreté, par exemple en Afrique.»

**«Bons» et «mauvais» migrants**



*Geneviève Jacques au Défap, 6 décembre 2018 © Défap*

«Les mots ne sont jamais neutres. On entend souvent, pêle-mêle, ceux de «réfugiés», de «demandeurs d'asile», de «migrants économiques», de «clandestins», «d'irréguliers»... Il y a ce que disent les dictionnaires, et la manière dont on utilise le vocabulaire – souvent pour entretenir une certaine confusion.

Le terme «réfugié» désigne des personnes qui ont été demandeuses d'un asile, d'une protection internationale, et qui ont été reconnues comme pouvant bénéficier de cette protection garantie par la Convention de Genève sur les réfugiés. Une personne qui fuit son pays parce qu'elle craint pour sa vie pour cause de religion, couleur, ethnie, opinions politiques, orientation sexuelle... peut demander ainsi l'asile dans un autre pays en vertu de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'an dernier, [13.000 personnes ont obtenu en France le titre de «réfugiés»](#).

Un «demandeur d'asile», c'est quelqu'un qui vient d'arriver et qui sollicite cette protection. Parfois, il peut être pris en charge dans un certain nombre de centres – ou pas pris en charge du tout ; et il va passer par toute une procédure menée par l'Ofpra ([Office français de protection des réfugiés et apatrides](#)), qui examine ces demandes. En 2017, plus de 100.000 personnes ont ainsi déposé une demande d'asile en France.

Les politiques entretiennent facilement la confusion, surtout quand ils ne veulent pas accueillir... On parlera plus facilement de «migrants économiques» pour justifier le rejet de certains migrants. Or il y a très peu de gens aujourd'hui qui ne viennent que pour des raisons politiques, ou que pour des raisons économiques. Tous prennent les mêmes bateaux, tous fuient pour un ensemble de raisons qui sont de plus en plus mélangées : le HCR ([l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés](#)) parle aujourd'hui de profils mixtes. On ne peut pas dire qu'on va accueillir ceux qui fuient les guerres et les persécutions politiques, et fermer les frontières aux autres. Opposer de façon simplistes les «bons» et les «mauvais» migrants, c'est détestable. Derrière toutes ces histoires, il y a beaucoup de drames humains, et notre devoir, c'est de faire en sorte qu'ils soient le mieux accueillis possible. Car pour beaucoup, le retour est tout simplement inenvisageable. Ils ont emprunté pour faire le voyage et doivent beaucoup d'argent, ils ont survécu à un parcours terriblement dangereux, ils ont vécu des choses terribles, franchi des milliers de kilomètres au péril de leur vie... Ils ne peuvent pas repartir.»

### **«Délit de solidarité»**

Le délit de solidarité n'existe pas, sur le plan juridique. Mais on désigne ainsi les poursuites qui peuvent viser des personnes venant en aide à des migrants. Ce «délit» a été fortement écorné par rapport à la première version que prévoyait la législation française ; le seul aspect qui reste

pénalement répréhensible, c'est le fait d'aider à passer une frontière. Le fait d'héberger un clandestin n'est plus un délit. Tout ce qui est de l'ordre de l'expression humanitaire n'est plus sanctionné. Le Conseil constitutionnel a reconnu un principe de fraternité en vertu duquel accueillir quelqu'un ne peut mener à une condamnation.

*Geneviève Jacques*

*Retrouvez ci-dessous le spot de la campagne de la Cimade :  
«Faisons tomber les barrières invisibles !»*